

## A PROPOS DES " VUES ANIMEES "

### LETTRE DE MONSIEUR — ATTITUDE DES ADMINISTRATEURS DE LA VILLE

**L**E 9 mai, Mgr l'archevêque a adressé à M. le notaire Ernest Décary, président de la commission administrative de notre ville, la lettre suivante, très explicite et très claire :

Monsieur le président,

Il y a quelques années, le parlement de Québec adoptait, au sujet des cinémas, la loi suivante: " Il est prohibé à toute personne ou à toutes personnes en charge d'une salle de vues animées où il est donné des spectacles au moyen du cinématographe, et, dans le cas d'une compagnie ou société, à tout gérant ou autre personne en charge de l'établissement, de recevoir de quelque façon à ces spectacles, des mineurs âgés de moins de quinze ans révolus, à moins qu'ils ne soient accompagnés de leur père, de leur mère, de leur tuteur, de leur précepteur ou d'un gardien spécialement autorisé par leur père ou leur mère. "

Toutes les familles chrétiennes applaudirent à une loi sage, protectrice de la moralité du jeune âge. Pendant quelque temps, elle fut peut-être observée. Les propriétaires et les directeurs des salles de vues animées devaient nécessairement en tenir compte pour ne pas s'exposer à l'amende.

Aujourd'hui, ces salles sont plus nombreuses qu'autrefois. Il y en a dans tous les quartiers de la ville. Et la loi semble absolument oubliée. Des plaintes me viennent de bien des endroits: des familles, des presbytères, des écoles. Les enfants sont admis seuls au cinéma, sans aucun égard à leur âge. Ils passent des heures, les jours de congé et durant les vacances surtout, à regarder des scènes, à suivre des histoires qui ne

leur apprendront

querelles, de liber

les passions mauv

On n'a qu'à in

cour juvénile et le

bonds précoces. Il

vres enfants se so

sains exercent sur

se. Bientôt ils ne

pas devant le vol

d'y assister. Ce ne

faits que je consta

Sans doute il e

morale publique

sommes reconnaiss

censure ne peut pa

met ou qu'il tolè

enfants.

Sur cette questi

semblerait de ma

tile. Vous compre

ment aussi, que ne

qu'il faut conjure

nesse. Vous saure

ces pour mettre fin

exécuter à la letti

pect de l'enfance

Agréiez, monsieur

dévoués sentiments

En réponse à ce

teurs, et il convie